



N°45 : JANVIER 2019

LA GAZETTE DE SAINT-YVI KANNADIG SANT IVI

LA GAZETTE ou le **KANNADIG** avec l'ensemble des agents municipaux et des élus vous présentent tous leurs vœux : nous vous souhaitons une année 2019 remplie de bonheur, de sérénité avec une bonne santé. *Bloawezh mat !*

Les animations du mois

Vendredi 11 janvier

- à 18h00

Élection du meilleur dessin
des monuments européens

CMJ

Maison des Associations

- de 9h30 à 10h30

Bébés lecteurs

Médiathèque

Samedi 19 janvier à 14h00

Assemblée Générale des Aînés
Maison des Associations

Dimanche 20 janvier

de 8h30 à 10h00

La Saint-Yvienne

Départ libre de la Salle des Sports
Synergy Asso Jeunes

Vendredi 25 janvier

- à 18h30

Conseil Municipal

Salle du Conseil de la Mairie

- à 18h00

Assemblée Générale Glad Sant Ivi
Maison des Associations

Dimanche 3 février

Repas à emporter

Ecole Ste Anne

APEL Ste Anne

Mardi 5 février à 18h30

Apero e brezhoneg

Maison des Associations

❖ **A partir du 17 Janvier 2019, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur identifiable grâce à sa carte tricolore avec sa photographie et la signature du Maire.**

Il viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice explicative et les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupère lorsque ceux-ci sont complétés. Si vous êtes souvent absents vous pouvez les déposer sous enveloppe à la Mairie. Vous avez également la possibilité de répondre via internet, au moyen des codes et de la notice fournis par l'agent recenseur.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient significatifs, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires.

Rappelons que participer est, non seulement un acte civique, mais aussi une obligation imposée par la loi.

❖ Le Conseil municipal a choisi de maintenir un bâtiment spécialement dédié à la poste, malgré une nouvelle réduction des horaires, ceci afin de ne pas accentuer le déséquilibre commercial du bourg, avec la clôture sans concertation de l'agence du Crédit MUTUEL de Bretagne.

Désormais la poste sera ouverte du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00.

❖ Du 15 janvier au 28 février, la médiathèque accueille les œuvres de **Marie-France Mourcq, élève de Pascal Jaouen.**

❖ **Les jeunes du CMJ ont organisé un concours de dessin sur le thème des monuments européens**, pour les enfants du CP au CM2. L'élection du meilleur dessin par les enfants du CMJ se déroulera le vendredi 11 janvier à 18h00 à la Maison des Associations. L'exposition des dessins sera ouverte au public.

❖ **SYnergy Asso Jeunes organise le dimanche 20 janvier « La Saint-Yvienne »**, une randonnée pédestre pour découvrir la richesse du territoire de notre commune : 2 marches sont proposées de 8 et 12 km, avec un départ libre de la Salle des Sports de 8h30 à 10h. Inscription sur place : 5€.

*ur bloawezh mat a souetan deoc'h
ur solier, ur c'hav dilodog,
Hag un oaled hep mogod.*

*Vous souhaitez
nous joindre ...*



Mairie : 02 98 94 72 11

contact@saint-yvi.bzh

www.saint-yvi.bzh

Astreinte eau

02 98 60 77 10 - eau@cca.bzh

Où sommes-nous ?

2, Place de la
Mairie
29140 Saint-Yvi

Les heures d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Mercredi : 8h30 à 12h00

Samedi matin : 9h00 à 11h30

Une animation sur l'emploi est organisée à la Maison de l'Emploi de Rosporden, le **jeudi 24 janvier 2019 à partir de 9h30**. L'agence intérim ADECCO présentera ses services ainsi que des offres d'emploi.

Le détecteur de fumée doit être à l'habitation ce que la ceinture de sécurité est à la voiture : un réflexe ! Il ne réduira pas le nombre de départs de feu mais il pourra sauver des vies grâce à une alerte rapide.

Le principal objectif d'un détecteur de fumée est d'alerter, par un signal sonore puissant, les occupants d'un logement de la présence de fumée, principalement la nuit lorsque le niveau de vigilance dans la maison est au plus bas. Il existe aussi des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes qui émettent un signal lumineux et/ou vibrant.

Quel type de détecteur choisir ?

Le détecteur de fumée doit être conforme à la norme NF EN 14604 et disposer d'un marquage CE.

Où installer le ou les détecteurs ?

La loi impose l'installation d'au moins un détecteur par logement, en priorité dans une zone de circulation desservant les chambres. Toutefois, il est conseillé d'en installer plusieurs, notamment dans les zones qui présentent un risque d'éclosion d'incendie : les combles dotés d'un caisson VMC, les volumes comportant chaudière, tableau électrique, machine à laver, sèche-linge, appareils hifi-électroménagers, etc.

Qui doit installer et entretenir le détecteur ?

C'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur de fumée. L'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil.

Chiffres-clés

1 incendie se déclenche toutes les 2 minutes en France et 70 % des incendies mortels se produisent la nuit.

L'intoxication par les fumées est la 1^{ère} cause de mortalité dans les incendies. Celle-ci tue davantage que les flammes.

Retrouvez toute l'information sur le site internet des sapeurs-pompiers du Finistère : www.sdis29.fr

Les naissances du mois :

- Artur TANNEAU né le 2/12
- Taoh, René, Vincent JEANNIÈRE né le 19/12
- Jade, Héloïse, Chloé CANTET née le 27/12 à Saint-Yvi
- Lya, Anna LE GOARDET née le 9/12
- Alban, Cédric PORODO né le 22/12

L'E-bus ne s'arrêtera à Saint-Yvi en janvier et février, pour ensuite revenir plusieurs semaines de suite avec de nouveaux ateliers !

Toutefois si vous souhaitez profiter des arrêts de l'E-bus dans les communes voisines, n'hésitez pas à visiter le facebook de l'e-bus : #ebuscca ou contacter l'équipe de l'E-bus par email : ebus@cca.bzh. Le programme complet est en ligne sur le site internet de CCA - www.cca.bzh (rubrique E-Bus). Les inscriptions se font au : 02 98 97 77 07

Horaires de la bibliothèque

Lundi	Fermé
Mardi	16H30 – 18H30
Mercredi	10H30 – 12H00 16H30 – 18H30
Jeudi	16H30 – 18H30
Vendredi	16H30 – 18H30
Samedi	10H30 – 12H00 14H00 – 16H00
Dimanche	Fermé

Horaires d'ouverture de la POSTE

(Heure limite dépôt de courrier dans la semaine 15h30, le samedi 12h00) :

*Lundis, mardi, mercredi, jeudi : de 9h30 à 12h00,
Vendredi : de 10h00 à 12h00*

**** Traduction du dicton breton du mois :**

*Je vous souhaite une bonne année,
Un grenier, une cave sans souris, Et une cheminée sans fumée.*

Pharmacies de garde

- Du 5 au 11 janvier** : Pharmacie Boëdec - 3 rue de Pen Pavé, 29370 CORAY - 02 98 59 12 16
- Du 12 au 18 janvier** : Pharmacie Torion Jean-Noël - Place de la Mairie 29140 SAINT-YVI - 02 98 94 73 05
- Du 19 au 25 janvier** : Pharmacie du Bois d'Amour - 8 rue Emile Bernard, 29930 PONT AVEN - 02 98 06 14 76
- Du 26 janvier au 1 février** : Pharmacie Duquenne - 4 rue Ernest Renan, 29140 ROSPORDEN - 02 98 59 25 64
- Du 2 au 8 février** : Pharmacie du Marché - 9 place du Général de Gaulle, 29140 ROSPORDEN - 02 98 59 92 98

Les numéros de téléphone à connaître ...

- Appel d'urgence européen unique : 112
- Dépannage autos (y compris hybrides) : 02 98 94 71 88
- Dépannage et sécurité ERDF : 09 726 750 29
- Gendarmerie et Police secours : 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Centre anti poison : 02 99 59 22 22
- Médecins :
- . SOVER Gabriel
29 avenue Jean Jaurès – 02.98.94.70.94 / 07.85.87.80.67
- . HAMON Pascale – 8 rue Ile d'Ouessant – 02.98.94.77.87

- Pharmacie :
TORION Jean-Noël – Place de la Mairie - 02.98.94.73.05
- Cabinets d'infirmiers :
. BOUTAIN Chloé / PELETER Catherine –
2 rue de la Paix - 06.60.11.66.85
. CARFANTAN Héléne - QUILLIEN Solène – LE ROY Odile –
MOURRA Marie-Christine –
29 avenue Jean Jaurès – 02.98.94.75.58
. PORREYE Anthony – 02.98.51.54.89
- Masseurs – Kinésithérapeutes :
. SCAVENNEC Thierry – 3 rue Ile d'Ouessant – 02.98.94.75.69
. BECAM David (osthéo) – COZIC TITOUR Emmanuelle –
ROUGERON Patrick - 11 place de la Mairie - 02.98.94.78.48